

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/11/25/2020043859/justel>

Dossier numéro : 2020-11-25/03

Titre

25 NOVEMBRE 2020. - Arrêté ministériel d'application de l'article 10 de l'arrêté du gouvernement flamand du 20 mars 2020 accordant des aides aux entreprises obligées de fermer à la suite des mesures prises par le Conseil national de sécurité à partir du 12 mars 2020 sur le coronavirus, en ce qui concerne l'interprétation à partir du mot emplacement (TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 01-12-2020 page : 84235

Entrée en vigueur : 14-03-2020

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)